

## TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

	<u>EUROS H.T.</u>
Droit d'Entrée	<b>25 €</b>
Droit d'Adhésion Fixe Annuel	<b>1 €</b>
Cotisation Santé au Travail appliquée au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 par salarié	<b>130 €</b>
Facturation Visite : Intérimaire – Stage de Réinsertion – Adhérents forfaitaires – VRP – Apprenti 1 <sup>ère</sup> année d'adhésion - Gérant non salarié	<b>100 €</b>
Par salarié et apprenti : Acompte demandé aux Adhérents en retard de cotisations – en RJ – Facturation aux Entreprises nouvellement créées (suite RJ)	<b>100 €</b>
Facturation Non vu	<b>8 €</b>
Facturation Non vu : Intérimaire – Stage de Réinsertion – Adhérents forfaitaires – VRP – Apprenti 1 <sup>ère</sup> année d'adhésion – Gérant non salarié	<b>70 €</b>
Lettre recommandée avec A.R.	<b>10 €</b>
Frais de rejet de prélèvement automatique	<b>10 €</b>

Reims, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le Directeur,

Damien DEVAUX